

Cinquante familles sans abri

LA CONFLAGRATION QUI A ECLATÉ HIER MIDI, A QUÉBEC, A
DETUIT DEUX MANUFACTURES ET UN GRAND NOM-
BRE DE RESIDENCES PRIVEES. — LE FEU N'A
PU ÊTRE MIS SOUS CONTRÔLE QU'APRÈS
UN LONG TRAVAIL DES POMPIERS.

Les dommages aux bâtisses s'élèvent à plus de \$200,000. — 250 ou-
vriers sont jetés sur le pavé. — Une véritable panique sur
les lieux du sinistre.

(Dépêche spéciale.)

Québec, 9. — Le faubourg Saint-Roch a été le théâtre, cet après-midi,
d'un grand incendie qui rappelle les grandes conflagrations dont Québec
fut victime plusieurs fois déjà depuis une cinquantaine d'années.

Deux grands établissements industriels, celui de Gignac, Béland et
Cie, marchands de bois, et celui de la Parisienne Corset Co., ont été rasés
et une vingtaine d'habitations avoisinantes ont été détruites. Il en ré-
sulte sommairement que les dégâts matériels sont estimés à environ \$200-
000, que plus de 250 employés se trouvent actuellement sans ouvrage et
qu'une cinquantaine de familles ont vu leurs foyers se consumer dans
l'espace de deux heures.

Le feu a éclaté quelques minutes après midi, alors que la plupart des
employés avaient évacué les établissements pour aller prendre le dîner.

On dit, et cela semble être l'hypothèse la plus vraisemblable, que le
feu a pris naissance dans la cour à bois de Gignac, Béland et Cie, où un
quelqu'un fort imprudent aurait jeté une cigarette à demi grillée.

Le feu s'est vite propagé dans la cour remplie de bois sec, et prompte-
ment inflammable. Il n'a pas plu ici pour la peine depuis plus de huit
jours, et de là, à la faveur d'un fort vent, s'est communiqué aux habita-
tions voisines dont un bon nombre construites en bois, et chacune d'elles
occupée par une ou deux, ou même trois familles.

Le feu a fait rage pendant deux heures, et ce n'est qu'après une lutte
très ardue des pompiers que ceux-ci purent alors amortir les flammes dé-
vorantes, calmer ceux pris de panique et donner une lueur d'espérance à
ceux qui se croyaient menacés.

Au cours de ces deux heures d'angoisses pour un si grand nombre, plu-
sieurs déjà formaient le nombre des sinistrés.

Voici les noms des familles qui ont vu le feu anéantir leurs foyers ou
du moins l'endommager au point de les rendre inhabitables:

Sur la rue L'Allemant: MM. Jos. Simard, charretier, Alex. Asselin,
journalier, Phil. Vallin, plâtrier, Adéard Giguère, charretier, Chs. L'Heu-
reux, cordonnier, E. Boucher, charpentier, Ls. Drolet, employé à la Com-
mission du Havre, P. Motebo, cordonnier, A. Goudreau, bûcheron, S.
Drouin, cordonnier, P. Patry, menuisier, Nap. Gignac, de Gignac & Bé-
land, Nap. Gosselin, plombier, Jos. Chrétien, plombier, Camille Pichette,
menuisier, E. Brière, journalier, Jos. Giguère, charretier, Adolphe Giguère,
Art. Grenier, charretier, A. Giguère, J. Duc, Ed. Métyer, M. Fau-
teux, manufacturier de chaussures, A. Béchard, A. Roberge, Wm. Drolet,
Elz. Vézien, cordonnier, Frs. Racine, journalier, Jos. Tremblay, manufac-
turier, Gignac & Béland, J. B. Robert, commerçant de bois, J. Gagnon,
ingénieur, A. Vézien, A. Boucher, Parisienne Corset Ltee.

Sur la rue Prince-Edouard: G. Dufresne, Félix et J. Dufresne, F. Boi-
vin, Mme Vve Lapierre, F. Simard, de la Cie G. Simard, L. Blouin, bou-
langier, Mme Vve Gosselin, J. B. Breton, cuisinier, Mme Vve Nap. Bilo-
deau, Ed. Gaulin, charretier, Casimir Morel, Nap. Paré, Ferd Poulin, E.
Marceau, tailleur, A. Poulin, Mme Vve Depeyre, P. Bidegaré, C. Thorne,
Mme Vve Thorne, J. B. Roberge, marchand de bois, Jos. Anderson, cor-
donnier, Jos. Marcoux, charpentier, A. Tremblay.

La plupart de ceux qui ont souffert ainsi de cette conflagration n'a-
vaient aucune assurance sur leurs habitations ou sur l'ameublement. MM.
Gignac, Béland & Cie ont à peine \$10,000 d'assurance sur une valeur de
plus de \$50,000. C'est la Parisienne Corset qui semble la moins mal par-
tagée, puisque le montant des assurances s'élève à environ \$35,000.

Les pompiers ont fait bonne besogne. Un détachement de la garnison
fut envoyé sur le lieu du sinistre et a puissamment contribué à entraver
l'envahissement des flammes.

Tout l'après-midi et ce soir une foule innombrable s'est rendue vers les
ruines encore fumantes, où les pompiers sont encore à l'œuvre pour com-
pléter l'extinction et démolir les murs calcinés qui menaçaient de s'écrou-
ler et devenaient ainsi un grand danger au passage des convois sur la voie
fermée du Pacifique Canadien et qu'ils avoisinaient. Le service des con-
vois a été suspendu pendant plusieurs heures par suite de ce contretemps.

SCISSON DANS LES RANGS REPUBLICAINS

Le comité du sénat est prêt à im-
poser une taxe de deux pour cent
sur les recettes brutes des corpo-
rations, mais les "progressistes"
repoussent cette concession.

Washington, 9. — A la suite d'une
conférence à la Maison Blanche, hier,
entre le président Taft et le sénateur
Aldrich, on a annoncé que le comité
des Finances du sénat consentait à
imposer une taxe de deux pour cent
sur les recettes brutes des corpo-
rations, mais les "progressistes"
repoussent cette concession.

Duffy's Grape Juice

Un breuvage agréable pendant les temps chauds—
rafraichit sans fatiguer l'estomac.

LAPORTE, MARTIN & CIE, Agents, Montréal.
58-1-P-W.

Le vieux Québec

LES TABLETTES HISTORIQUES RAPPELERONT AUX GENE-
RATIONS FUTURES LES FASTES DE LA CITE DE
CHAMPLAIN.

(Correspondance spéciale.)

Québec, 9. — Le comité d'histoire et
d'archéologie, constitué pendant les
glorieuses fêtes du tricentenaire de
Québec, n'a pas voulu se dissoudre a-
vant d'avoir complété son œuvre,
d'une façon aussi digne que patriotique.

On a déploré, pendant les fêtes qui
attirèrent à Québec des foules sym-
patiques, des cinq mondes, l'absence
d'inscriptions propres à rappeler aux
visiteurs étrangers, comme aux en-
fants du terroir, les grands faits de
notre intéressante histoire. Les en-
droits historiques qui se rencontrent
à chaque pas dans notre bonne ville.

Le comité s'est mis au travail avec
une ardeur patriotique et prépara
dans une série de longues veillées, les
inscriptions qui indiqueront au pas-
sant qu'ici reposent les restes d'une
relique du passé, que là, naguère, ha-
bitait un personnage qui a joué dans
notre histoire un rôle important et
glorieux.

C'est l'histoire de la vieille cité de
Champlain écrite pour l'enseignement
des étrangers qui chaque année se di-
rigent de plus en plus nombreux vers
la ville aux souvenirs.

Il manquait quelque chose à notre
ville historique; le comité d'histoire
et d'archéologie a comblé cette lacu-
ne, en faisant préparer une série de
tablettes historiques élégantes qui se-
ront autant de monuments destinés à
rappeler à nos visiteurs, que Québec
est fidèle à sa vieille et belle devise:
"JE ME SOUVIENS."

MM. Marier et Tremblay, peintres
décorateurs de Saint-Roch de Québec,
qui ont obtenu le contrat pour le
dessin, la confection et l'installation
des tablettes historiques commémora-
tives, ont fait un travail qui fait
honneur et à leurs artistes et à leur
établissement; ils en ont confié la
confection à une maison des Etats-
Unis, qui a admirablement rendu le
travail des artistes. Chaque tablette
est en bronze coulé et représente un
cadre portant l'inscription approp-
riée. Chacune des petites tablettes
représente une valeur de \$125.00, les
grandes tablettes coûteront \$150.00.
Il y aura en tout cinquante tablettes.

Les vingt-cinq premières sont ar-
rivées et seront posées incessamment.
Ce sont de véritables chefs-d'œuvre

dont la sobriété des détails n'exclue
pas l'élégance.

Les auteurs des tablettes histori-
ques sont dignes de figurer au ta-
blier d'honneur.

Ce sont l'honorable Thomas Cha-
selin, Dr N. E. Dionne, MM. G. M.
Fairchild, Ernest Gagnon, Philéas
Gagnon, P. B. Casgrain et Ernest
Mivrand, secrétaire.

La plus grande partie des Tablettes
Historiques qui seront placées à di-
vers endroits de la ville auxquels se
rattachent quelques faits de notre his-
toire, sont maintenant à l'Hôtel-de-
Ville. Elles sont faites d'airain et
sont de deux grandeurs. Les plus pe-
tites mesurent 24 pouces par 15, et
les grandes mesurent presque le double.

Voici les principaux endroits où
faits historiques rappelés par ces ta-
blettes:

La maison du duc de Kent (1791 à
1794).

La maison où Montcalm résida en
1758 et 1759.

La maison de Guillaume Couillard.
Emplacement de la première chapelle
érigée à Québec.

Le site de la porte du Palais.

La maison qui servit de première
résidence à la Mère de l'Incarnation,
et aux Ursulines.

La maison où mourut l'historien
Garnier.

La Fontaine Champlain, au pied du
Cap.

Le site de la résidence de Charles
Aubert de la Chesnoye, ancêtre de la
famille de Gaspé.

Le site du premier cimetière de
Québec.

L'endroit où fut fondé le "Cana-
dien".

Le site du couvent construit en
1692 par la Sœur de Bourgeois.

L'endroit où s'élevait la porte
Prescott.

L'église de Notre-Dame des Victoi-
res.

Le terrain de la Cie des Cent As-
sociés.

Emplacement du collège des Jé-
suites fondé en 1635.

Le lieu de sépulture du général
Montgomery, tué en 1776.

Emplacement du moulin à vent du
Mont Carmel appelé le "Chevalier du
Moulin", soutenu du siège de Québec.

Emplacement de la maison de
Mme de la Peltre (1641), puis de
Mme de Laval (1659-1681).

Le site du palais des intendants,
construits en 1686.

Emplacement du monastère élevé en
1681 par les Récollets.

VILLAGE CERNE PAR LES FLAMMES

BATH, N. B., CONTENANT UNE
POPULATION DE 1,000 HABI-
TANTS, EST ENCEINT PAR LES
FLAMMES. — LES HABITANTS FUIENT
DANS TOUTES LES DIREC-
TIONS.

Les flammes causent pour des cen-
taines de mille piastres de dom-
mages dans les bois. — On fait
des prières pour obtenir de la
 pluie.

(Dépêche spéciale au "CANADA")
Saint-Jean, (Nouveau-Brunswick),
9. — Il est tout simplement impos-
sible d'estimer les dommages causés
par les feux de forêts dans le Nou-
veau-Brunswick. Le district de Kes-
wick, en arrière de Fredericton, a été
complètement balayé, et du bois re-
présentant des centaines de milliers
de dollars a été détruit. Plusieurs vil-
lages sont en grand danger.

A minuit, la nouvelle est arrivée à
Saint-Jean que le village de Bath,
Nouveau-Brunswick, est entouré par
les flammes et va être complètement
détruit. Le village compte à peu près
mille habitants. Les pompiers s'y ren-
dent en toute hâte de Woodstock,
Perth et Andover, mais on croit que
le village est condamné. En arrière
de Bath une grande étendue de terres
à bois est en feu. On croyait ce ma-
tin que les feux de forêts étaient sous
contrôle, mais il s'éleva un vent vio-
lent, et à midi les flammes se ravi-
vèrent et l'incendie se déclara dans
des centaines de nouveaux endroits.
C'est le plus grand incendie depuis ce-
lui du Miramichi en 1825. On estime
que le feu couvre une superficie d'au
moins cinq milles.

Un grand nombre de camps de
sportsmen et de bûcherons ont été dé-
truits.

L'hon. J. K. Flemming, secrétaire
provincial, qui est à Saint-Jean ce
soir, a appris la nouvelle que ses ri-
ches limites à bois, situées en arrière
de Hartland, sont ravagées par les
flammes et que les dommages s'éle-
vent déjà à plusieurs milliers de pias-
tres. Les scieries ont été fermées et
les employés combattent les progrès
de l'incendie.

Dans plusieurs églises des prières
sont faites pour demander de la pluie.

MARK TWAIN PLAGIAIRE

L'humoriste américain a reproduit
dans son dernier ouvrage tout
un chapitre d'un journal anglais,
sans en donner crédit à l'auteur.

New York, 9. — Mark Twain vient
de publier un livre intitulé "Shakes-
peare est-il mort?" Cet ouvrage,
dans lequel l'humoriste américain es-
saie de prouver que Shakespeare n'a
pas pu écrire les pièces qui lui sont
attribuées, parce qu'il n'était pas ac-
corté et que plusieurs de ces pièces
déclarent une profonde connaissance du
droit. Pour appuyer sa thèse, il a
cité en entier, au huitième chapitre
de son livre, un chapitre entier d'un
ouvrage publié par M. George G.
Greenwood député de Londres au par-
lement britannique, sans en donner
crédit à l'auteur.

Voici maintenant que les éditeurs
londoniens de M. Greenwood, la
John Lane Company, ont averti les
éditeurs américains de Mark Twain
qu'ils ne permettront pas la vente de
son livre en Angleterre, s'ils ne peu-
vent l'empêcher en Amérique.

Dans une lettre écrite de Londres,
M. John Lane qualifie l'acte de Mark
Twain de "larcin littéraire."

LE SILENCE EST D'OR

Deux contre-amiraux espagnols re-
levés de leurs fonctions pour
avoir trop parlé.

Madrid, 9. — Le roi Alphonse a re-
levé de leurs fonctions les contre-amir-
aux Spoltorno et Estram. La rai-
son officielle de cette décision est que
les officiers en question ont formulé
une opinion défavorable à la construc-
tion de la nouvelle escadre par les
chantiers maritimes espagnols.

Miller Malt Extract

Le Plus Riche des Aliments Liquides

Laporte, Martin & Cie, L'tée, 582 à 588 rue St-Paul, Montréal.
58-1-P-W.

La défense de l'empire

M. BALFOUR ET HALDANE CONTINUENT A VOIR LA SITU-
TION EN NOIR, ET LORD ROBERTS CROIT QUE LES PRO-
CHAINS VINGT MOIS SERONT UNE PERIODE CRI-
TIQUE POUR L'EMPIRE.

M. Macdonald, du "Toronto Globe", dit que le Canada n'a pas be-
soin de proclamer sa loyauté, et cite une déclaration de Sir
Wilfrid Laurier, "Canadien-français et catholique",
qui affirme le sentiment de tout le Dominion.

Londres, 9. — La note grave qui a
caractérisé les discours prononcés hier
à la séance d'aujourd'hui de la
conférence impériale de la presse,
que présidait M. A. J. Balfour, M.
Haldane, le ministre de la guerre, et
Lord Roberts y assistaient.

M. Balfour, en ouvrant la séance,
déclara que toute défense locale, tout
en étant nécessaire, est subordonnée
à la défense impériale, non seulement
au point de vue de l'empire, mais aus-
si au point de vue d'une protection des
domestiques. Traitant d'abord de l'as-
pect militaire de la question, il posa
deux propositions: que toutes les for-
ces des Etats d'outre-mer devraient
être sous le contrôle de ces Etats,
et que ces forces devraient être or-
ganisées sur une base commune.

Quant à la marine, il ne regarda
comme inutile aucune tentative locale
de défense navale, mais tout ce qui
est de la nature d'une protection des
côtes devrait être subordonné à l'ac-
tion de la flotte. Le sort de l'empire
dépendra de la supériorité de la flot-
te, et cette supériorité de la flotte
doit être démontrée dans les eaux
domestiques. S'il doit y avoir un
conflit naval, il se produira dans l'oc-
céan atlantique, dans la Manche, ou
peut-être dans la Méditerranée.

"Tout homme qui sait lire correcte-
ment les signes des temps, dit-il, s'ac-
cordera avec les paroles pondérées de
lord Rosebery et de Sir Edward
Grey, et reconnaîtra que personne ne
peut maintenant parler de défense
impériale sans y mettre une note d'in-
quiétude.

"Il n'y a pas de panique. Il n'est
pas question d'une panique. Mais
nous devons voir la réunion des for-
ces et les armements d'ennemis pos-
sibles, et l'importance stratégique de
combinaisons possibles, et tous recon-
naîtront que le langage du secrétaire
des affaires étrangères, extraordinaire-
ment dans la bouche d'un ministre des
affaires étrangères, ne va pas au-delà
des nécessités de la situation."

M. Brierley, de Montréal, qui parla
ensuite, assura à la conférence que le
Canada est prêt à prendre à la dé-
fense navale une part compatible avec
son autonomie. Ces deux éléments ne
sont pas incompatibles. Il est heu-
reux du fait que les hommes d'Etat
anglais reconnaissent pleinement que
les Etats d'outre-mer ont droit au
contrôle absolu de leurs propres af-
faires.

On a demandé hier, dit-il, ce qui ar-
riverait si l'Amérique ordonnait aux
navires de guerre canadiens de se ren-
dre dans l'Amérique du sud et que le
gouvernement canadien refusât de les
y envoyer. Ils n'iraient pas, et c'est
tout, mais ce n'est qu'une question
hypothétique. Il ne peut imaginer
que ces navires ne seraient pas en-
voies là-bas si les intérêts de l'empire
l'exigeaient. M. Brierley combattit
ensuite l'idée que le Canada n'a pas
fait son devoir en matière de défense
impériale.

M. Haldane s'applique particulièrement
à démontrer la nécessité de
l'homogénéité dans les forces militai-
res de l'empire. Avec tout le res-
pect dû aux besoins locaux et au
contrôle local, il croit que les pro-
chains vingt ans vont être des années
critiques dans l'histoire de l'empire.

LA LEPRE A LOS ANGELES

Appelé à soigner un cas de rou-
geole, un médecin trouve un
homme atteint de la lèpre depuis
deux ans.

Los Angeles, 9. — On a découvert,
hier, un cas de lèpre en cette ville.

Le docteur R. H. Tibbets, sous-offi-
cier de santé, avait été appelé pour
faire un examen d'un cas de rougeole
rapporté aux autorités. Il trouva un
Mexicain, Adelaido Aguirre, atteint
de la lèpre. Le Mexicain prétend qu'il
habite Los Angeles depuis cinq
ans, et que depuis deux ans il est in-
capable de travailler.

DANS LE MONDE DE L'AVIATION

Paris, 9. — L'intérêt des aviateurs
français s'est concentré depuis quel-
ques temps, sur les agissements du
jeune aéronaute Herbert Latham, qui
a exécuté des vols d'aéroplane à
Mourmelon-le-Grand. A la suite
d'un vol exécuté il y a trois jours,

Lord Roberts croit que les pro-
chains vingt mois, non les prochains
vingts ans, vont être une période im-
portante pour l'empire. La question
est de savoir si oui ou non nous a-
vons l'esprit de prévoyance suffisant
pour maintenir l'empire. La crois-
sance en richesse des Etats d'outre-
mer les a rendus l'objet de l'envie
d'autres nations, dit-il, et nous de-
vons être prêts pour un commun ef-
fort et un sacrifice commun. Il dési-
re corriger une idée qui s'est fait
jour dans les Etats d'outre-mer, l'i-
dée que les préparatifs de défense si-
gnifient la propagation de l'esprit du
militarisme. Sa longue carrière de
soldat a fait de lui un homme de
paix, mais la discipline qui fait d'un
homme un défenseur compétent de son
pays l'a mieux équipé pour des de-
voirs rivaux.

M. Fink, secondé par M. Cohen,
proposa une résolution déclarant qu'il
est essentiel pour chaque colonie au-
tonome de prévoir un entraînement
militaire systématique et universel.
M. St. Louis Strachan, du "Spectator",
et M. Amery, du "Times", proposè-
rent un amendement incluant la Gran-
de-Bretagne dans la résolution, ce qui
provoqua une vive protestation de
M. Macdonald, du "Toronto Globe",
qui dit que c'est un sujet auquel la
conférence n'a rien à voir. Que chaque
colonie décide ce qu'elle a de mieux à
faire. Faire ce qu'on demande aux
Canadiens serait nuire aux intérêts
impériaux au Canada. Le Canada n'a
pas besoin de dire qu'il est loyal. Il
y a, à Toronto seulement, assez de
loyauté pour en fournir à tout un
Dominion. Que chaque colonie fasse
voir à sa population l'importance de la
marine et l'importance d'une flotte,
la marine devant rester une des flot-
tes aussi nombreuses que l'empire
pourra en fournir. Il n'y a aucun dou-
te à avoir quand il aura été démontré
que la crise est arrivée. Sir Wilfrid
Laurier, le Canadien-français catho-
lique, a déclaré qu'il parcourrait la
province de Québec parlant en faveur
de la défense de l'empire, et en di-
sant cela il a exprimé le sentiment de
tout le Dominion.

M. Macdonald donna aussi à enten-
dre que certains journalistes anglais
pourraient s'abstenir de voir partout
des épouvantails. Parlant en son nom
propre et au nom des autres Cana-
diens, il prie qu'on ne leur demande
pas de voter sur la résolution. M.
Balfour donna à entendre que la ré-
solution serait retirée, ce qui fut fait
de consensément unanime.

Le "Daily News", parlant des dis-
cours de lord Rosebery et de Sir Ed-
ward Grey à la conférence de la
presse, dit que les hommes d'Etat qui
voient si clairement l'avenir devraient
avoir d'autres ressources qu'un appel
désespéré au sens commun des ou-
vriers. L'ouvrier, dit ce journal,
n'est pas à blâmer. Le "News" fait
remarque que si la lutte, dont il re-
grette qu'on parle constamment, a
lieu, elle se fera dans les eaux an-
glaises. Si les colonies veulent aid-
er, elles ne peuvent y prendre une
part utile qu'en contribuant de l'ar-
gent ou des navires aux flottes main-
tenues en Europe. Une flotte de croi-
seurs de seconde classe comme ceux
que le Canada est censé projeter re-
présenterait un gaspillage d'argent.

et dans lequel il est resté dans les
airs une heure, sept minutes et qua-
rante-cinq secondes. M. Latham a
exécuté hier soir une série de bril-
lantes manœuvres dans lesquelles son
aéroplane a fait preuve d'une stabili-
té remarquable en face d'une bris-
se de quinze milles à l'heure. Il a aussi
démonstré son habileté à contrôler sa
machine et à changer facilement son
altitude, qui a varié de seize à tren-
te verges. La machine de Latham a
l'air d'un oiseau. Elle est munie de
deux ailes d'un pied d'épaisseur au
centre et se terminant aux extrémi-
tés par des ailes flexibles desti-
nées à lui donner de la stabilité.
L'espace entre les deux couches de
toile est à l'épreuve de l'eau.

Paris, 9. — Les journaux socialistes
sous la direction de L' "Humanité",
mènent une campagne contre feu M.
Chauchard, à cause de la somme in-
signifiante qu'il a léguée aux pauvres
de Paris, comparée aux legs considé-
rables qu'il a fait en faveur de Ma-
dame Boursin, et déclarent que le ca-
deau de \$200,000 fait, hier, par Ma-
dame Boursin aux pauvres de la ca-
pitale, est la reconnaissance publique
d'un scandale. L' "Humanité" invite
outreusement la population à faire une
démonstration aux funérailles de M.
Chauchard, qui aurait lieu demain.

Jas. STRACHAN

BOULANGERS ROYAUX,
Tel. Est 71. 246 Hotel-de-Ville
TEL. WESTMOUNT 2655
52-s-m-a-j-n-P.

LA GUERRE AUX MORTS

Les journaux socialistes français
demandent qu'on fasse une dé-
monstration aux funérailles de
M. Chauchard.

18 Piastres Par Semaine

VOUS POUVEZ ECONOMISER CE MONTANT EN EMPLOYANT LE

MALAXEUR A BETON RANSOME

Nous vous expliquerons comment économiser ce montant. Venez-nous
voir. Nous vendons des Malaxeurs avec ou sans poulies. De toutes
les capacités. Sur arrosage ou "trucks".
Successeurs de feu JAS. COOPER
F. H. Hopkins & Co., Tel. Main 3420-3421
New Imperial Bank Bldg.

MACHINE A CREUSER LES Puits

Nous avons en STOCK—une Machine "STAR" No 16.
Capacité 400 pieds. Sera vendue à sacrifice. Cette Ma-
chine est neuve—n'a pas encore été montée. Télépho-
nez ou Télégraphiez-nous pour renseignements—et venez
la voir.

WILLIAMS & WILSON, 320-326 rue St-Jacques, Montréal.
42-224-1-8-9-P

Carnet Mondain

Fiançailles

Mademoiselle Thérèse Leduc, fille de feu le docteur J. G. Leduc, est fiancée au docteur Albert Prévost, de notre ville, récemment arrivé de Paris.

Mariages

On annonce pour le 21 courant le mariage de Mademoiselle Anna Bélanger, de Québec, à M. Jules Dufresne, autrefois de notre ville, ingénieur du Transcontinental, de Saint-Basile.

On annonce pour lundi, le 14 juin prochain, le mariage de M. Georges Saint-Pierre, ingénieur civil, fils de l'hon. juge H. C. Saint-Pierre, avec Mademoiselle Hélène Laplante, 137 Saint-Denis, fille de M. T. Laplante, de Cornwall, Ont.

Le mariage aura lieu à sept heures à la chapelle du Sacré-Cœur, église St-Jacques.

Pour l'Europe

Madame Arthur Vaillancourt et sa mère, Madame Honoré Beauregard, doivent partir le 19 courant pour un voyage en Europe.

Départ

Mlle Berthe Brodeur, d'Ottawa, est partie chez elle après un séjour ici.

En voyage

Mlle Fletcher, de Carillon, part aujourd'hui pour Winnipeg, Vancouver, et autres villes de l'Ouest.

Sir William et Lady Van Horne, Mademoiselle Van Horne sont en voyage en Angleterre.

Mlle Alice Demers, de notre ville, était à Bordeaux ces jours derniers.

LA MAISON EATON

A MONTREAL

Elle achète une propriété dans la côte du Beaver Hall.

La maison Eaton, de Toronto, vient d'acquiescer la propriété sise au No 8 Côte du Beaver Hall. L'achat s'est fait par M. T. Allward, représentant de la compagnie.

On fait actuellement à l'édifice acheté de grandes améliorations, mais on ne sait encore rien de définitif sur les intentions de la maison Eaton.

La propriété est dans un endroit avantageux pour y établir une maison de gros ou une succursale de manufacture. On est d'opinion que la compagnie s'en servira pour fabriquer certaines marchandises dont la fabrication coûte moins cher ici que dans Ontario. Cette acquisition est-elle le premier pas vers l'établissement d'un magasin de détail Eaton, en cette ville, c'est ce que personne ne peut encore dire.

L'EXPOSITION DE SEATTLE

Son représentant à Montréal

M. H. J. Gagné, avocat de Montréal, vient d'être nommé commissaire de l'exposition Alaska-Yukon-Pacifique pour les provinces de l'est, y compris l'Ontario. Comme on le sait, l'exposition vient d'ouvrir ses portes et promet d'être une des belles expositions jusqu'ici tenues en Amérique.

M. Gagné a ouvert un bureau de publicité au 97 rue St-Jacques, T.É. Main 2915, où il est à la disposition des visiteurs. Comme il revient justement de Seattle, il est prêt à fournir tous les renseignements demandés.

CHEZ LES PHARMACIENS

La moitié de l'ancien conseil réélue

A propos de la vente illégale de la cocaïne.

L'assemblée annuelle de l'Association pharmaceutique de la province de Québec a eu lieu mardi. L'on y a discuté la question de la vente de la cocaïne et de la morphine, et après une discussion prolongée, l'on en vint à la conclusion que les accusations portées contre certains pharmaciens avaient été bien exagérées, et que si abus il y avait eu, ils avaient été rares. Le nouveau conseil élu a été chargé de présenter de nouveau à la Législature le bill de l'association à ce sujet, ayant pour but de limiter la vente des produits pharmaceutiques aux hommes de l'art seuls.

Six des membres du nouveau conseil furent élus: Ce sont MM. H. Contant, J. E. Tremblay, A. J. Laurence, J. E. W. Lecours, O. H. Tansey et M. Albert. Les officiers seront choisis à même le conseil et les élections auront lieu le 7 juillet prochain.

M. L. H. & P. vs ELECTRIC LIGHT CO.

La M. L. H. et Power Coy., a présenté, hier en cours de pratique, devant le juge Fortin, un bref d'injonction, contre la Montreal Electric Light Co., représentée par MM. Vi-

pond, dans le but d'empêcher cette dernière compagnie de fournir l'énergie électrique à Montréal, où tout au moins de placer ses fils à au moins trois pieds de ceux de la M. L. H. et P. Le juge a pris la question en délibéré.

LE CAFE DE LA PAIX

La compagnie des restaurants de Montréal a cru comble un vide qui se faisait sentir dans le centre du quartier des affaires en ouvrant un nouveau restaurant. Le "Café de la Paix" indique que ce sera le véritable séjour de l'homme d'affaires qui voudra y prendre son "lunch" en toute tranquillité et s'y reposer quelques instants du tracé de ses affaires. Le nouveau restaurant est situé rue Notre-Dame Est No 5, la deuxième porte de la rue Saint-Laurent. La salle à manger est tout à fait coquette, avec ses lambris dorés et ses jolies peintures. Etabli sur le plan d'un copieux et à tout le monde.

Le comptoir du "Quick lunch" est tout en acajou et des mieux finis. L'inauguration a lieu aujourd'hui.

LES SEANCES DE LA COMMISSION ROYALE

(Suite de la dernière page)

en parla au chef des détectives, Carpenter, qui lui dit de se procurer un mandat. Quand il eut le mandat, Carpenter envoya des policiers.

Quand il parla de cette maison au chef Campeau, celui-ci avait été averti de l'envoi des policiers. Le rapport de ces derniers prouva qu'il avait dit vrai. Il ne sait si c'est un échec ou un succès pour la commission.

Quant à l'habillement des constables, il a suggéré que le nom du sous-missionnaire accompagnant son échec, soumis pour examen, afin d'assurer une plus grande impartialité.

M. Leblanc transposait ensuite longuement le témoin.

Ce dernier dit qu'il sait que les salles de pool ont toujours existé. Il croit possible d'exercer une meilleure surveillance, il suffirait que les constables ouvrent les yeux. Il ne sait pas si les policiers de Montréal ont plus de terrain à couvrir que ceux d'autres villes, mais il sait qu'ils ont beaucoup à faire. Il dit qu'il a vu des constables en uniforme entrer dans des buvettes le dimanche. Il n'a pas fait rapport, n'ayant pas de preuve légale, ni leur numéro.

Un dimanche, il a vu plusieurs personnes entrer dans une buvette, sous les yeux d'un constable, qui se trouvait tout près. Il croit que le fait d'entrer dans une buvette le dimanche suffit pour constituer une infraction à la loi.

Il blâme la police de ne pas savoir ce qui est communément connu: que tel et tel hôtelier vendent le dimanche. Ce n'est pas un compliment à leur adresse.

Parmi les hôteliers qu'il a pris sur le fait de vendre le dimanche, deux ont été condamnés et deux ont réussi à dépester la justice. Il ne croit pas que son insuccès soit une raison d'excuse pour les insuccès de la police, car lui, il n'est qu'un amateur.

Il admet que le chef Campeau n'a pas obtenu l'augmentation du nombre de constables qu'il demandait. Il ne sait pas si le chef a fait rapport aux commissaires des licences au sujet des hôteliers qui violent la loi.

On ne devrait pas hésiter à chasser les capitaines de police, qui sont incompétents. Il admet que le chef n'a pas le droit de démettre, mais il dit qu'il peut suspendre ou recommander.

Il doit admettre qu'il n'a jamais demandé de changer un constable, quoique, comme membre de la commission de police, il ait ce droit.

Au sujet de la maison de jeu de St-Henri, les détails lui furent fournis par un commis-voyageur de Toronto, de passage à Montréal.

Q. — Croyez-vous que la ville devrait être représentée devant la commission?

M. Laflamme s'objecte et après discussion, la question est retirée.

FRANK BRABY.

entre dans la boîte. Il demeure à Montréal depuis sa naissance. Il a eu des intérêts dans des maisons de jeu, pendant une dizaine d'années. Il a abandonné ce "commerce" depuis deux ans et n'a pas l'intention d'y rentrer. Il a eu plusieurs fois des démêlés avec la loi. Il préfère ne pas donner le nom de ses confrères dans la profession. Il a été forcé d'avoir des relations avec les détectives. Il passait rarement un mois sans être visité par les détectives, puis il reprenait de nouveaux ses opérations.

Q. — Avez-vous des relations avec des membres de la commission de police?

R. — Oui.

Q. — Avez-vous une association des membres de votre profession?

R. — Non.

Q. — Quel membre du comité de police connaissez-vous le mieux?

R. — Je ne peux pas répondre.

Q. — En voyez-vous quelques-uns plus souvent que les autres?

R. — Non.

Q. — Avez-vous fait des transactions avec certains d'entre eux?

R. — Oui.

Q. — Vous avez eu des transactions plusieurs fois avec l'un d'eux?

R. — Oui.

Q. — Son nom?

R. — L'échevin Proulx.

Q. — Depuis combien de temps?

R. — Depuis 9 ans.

Q. — Ne lui avez-vous adressé des chèques?

R. — Oui, j'en ai dans ma poche.

Q. — Qui a signé ces chèques?

R. — C'est moi.

Q. — A l'ordre de qui?

R. — De l'échevin Proulx.

Q. — Quels étaient les montants de ces chèques?

R. — \$1,000; \$1,000; \$400 et \$500, etc.

Q. — Comment se fait-il que vous avez choisi un notaire français?

R. — J'ai aussi un médecin français.

Q. — Pouvez-vous faire une liste des chèques payés à M. Proulx, durant les 2 dernières années?

R. — Je le crois, mais je ne pourrais pas donner les dates.

Et le témoin donne une liste des chèques. Il a donné un chèque de \$4,000 à M. Proulx pour paiement de la propriété d'un M. Téroux, propriétaire dans le quartier St-Anne; un chèque de \$125 à M. Proulx pour une hypothèque de M. Kaufman; un autre de \$1,000 à Proulx, pour M. Quinlan, comme sûreté collatérale; un autre de \$400 à M. Proulx pour M. Kaufman; et un dernier à M. Proulx au montant de \$350 pour payer à Roy Frères.

Le témoin donne ensuite des détails sur les personnes à qui ces chèques étaient destinés.

Q. — M. Proulx, savait quelle était votre occupation?

R. — Oui, il le savait comme les autres échevins et comme l'échevin Carter.

Q. — L'échevin Proulx vous a-t-il jamais fait des reproches à ce sujet?

R. — Je ne lui aurais pas permis plus qu'à vous. Cela me regardait.

Q. — Quel était votre notaire avant M. Proulx?

R. — Je n'en avais pas.

Q. — Comment l'avez-vous choisi?

R. — Comme je vous choisiriez pour avocat.

Q. — Comment êtes-vous venu à le choisir?

R. — C'est tout.

R. — Je le connaissais auparavant.

Q. — C'était un ami personnel?

R. — Je n'ai pas dit cela.

Q. — Vous croyez que vous pourriez compter sur lui?

R. — Je le croyais un honnête homme et je le crois encore.

Q. — Pourquoi n'avez-vous pas payé directement votre chèque à M. Le-

roux?

R. — Je ne paie jamais directement, c'est plus sûr.

Q. — Comment expliquez-vous qu'après avoir été arrêté, vous pourriez reprendre vos opérations?

R. — Mon entreprise est une affaire de chance et je cours les risques.

Q. — Où était votre établissement?

R. — Sur la rue St-Laurent, coin La-gauchetière.

Q. — Quelles étaient vos heures?

R. — Le soir, de 9 heures à minuit.

Q. — Était-ce ouvert à tous?

R. — Non, à certaines personnes seulement.

Q. — Qui étaient ces personnes?

R. — Des avocats, des médecins et d'autres clients comme ça, des clients respectables.

Q. — Et discrets?

R. — Oui, respectables et discrets.

Q. — Comment expliquez-vous que vous pourriez reprendre vos affaires après arrestation?

R. — Je courrais ma chance.

Q. — Était-ce parce que la police dormait?

R. — Je ne sais pas.

Et la commission s'ajourne à demain.

SEANCE DU MATIN

M. Arthur Langevin, président des évaluateurs, explique le système en usage dans son département pour faire le rôle d'évaluation. C'est au 1er mai que se fait l'ensemble du rôle. Huit évaluateurs et huit commis sont employés à ce travail. Le rôle d'évaluation de la taxe d'eau est fermée le 20 août et celui de la taxe immobilière le 20 septembre. Du 1er au 10 août, et du 1er septembre au 20 septembre, les contribuables et les propriétaires qui ont des plaintes formulées ou courantes des bureaux des évaluateurs. Il arrive que la taxe d'une propriété peut être surchargée; alors on fait une enquête et si la réclamation du propriétaire est considérée juste, on change la taxe.

Les évaluateurs possèdent deux sortes de livres de rôles d'évaluation. L'un est un livre de rôles (blotters), l'autre, le livre du rôle d'évaluation mis en forme, et envoyé au trésorier. Il y a environ 100 livres de rôles d'évaluation. Chaque jour, un employé du Bureau d'Enregistrement vient mettre le président des évaluateurs au courant des ventes immobilières. C'est d'après le revenu qu'elle rapporte que l'on fixe la valeur d'une propriété.

En fin de compte, il déclare que M. Helbroner aurait toute liberté voulue pour venir examiner les livres du rôle d'évaluation, sauf pour les livres de rôles, qui servent pour ainsi dire de brouillon aux évaluateurs dans leur besogne.

Finalement, M. le commissaire fait gré à la motion de M. Charles-Martin Rodier, donnant pleine liberté à M. Helbroner d'examiner les livres du rôle d'évaluation depuis 1902 à 1908 inclusivement.

M. Laflamme, relativement aux recherches de M. Helbroner, veut savoir si le témoin sera taxé comme les autres témoins experts, car ce ne serait que justice qu'il fut rétribué pour les services qu'il a rendus.

M. Rodier ajoute que la ville est assez riche pour se charger de rétribuer le témoin.

M. Lapointe, échevin, réclame à titre de contribuable, sur le fait que l'on autorise M. Helbroner à examiner les livres du bureau des évaluateurs.

M. le commissaire riposte que c'est une question d'intérêt public, et que le requérant a droit pour la livre de l'enquête d'examiner les livres d'évaluation. D'ailleurs, le conseil de ville pourra faire entendre les témoins qu'il lui plaira.

M. Helbroner d'expliquer relativement aux remarques de l'échevin Lapointe, les motifs de sa requête. C'est qu'on lui a déjà refusé de faire des recherches dans les livres du rôle d'évaluation, il y a quelque vingt ans, et que tout récemment un journaliste s'était vu refuser le droit d'examiner les livres.

Le détective McLaughlin dit qu'il a prêté \$50 à Holland qui lui remit un reçu. Cet argent était payable à trois mois. Or, à l'expiration du terme, Holland ne lui remit point l'argent comme il était attendu. C'est qu'il y a quelques semaines quand la question de l'enquête d'examiner les livres dans la police que Holland lui remboursa l'argent et réclama le reçu.

M. Armand Lalonde est le témoin suivant. Il est comptable chez Damien Lalonde, manufacturier de portes et chassiss. Il a déjà vendu du foie à la ville. Voici comment. Quelqu'un est venu chez lui, et lui a demandé de lui vendre un char de foie. C'est pourquoi, il a téléphoné au chef Campeau, est entré en pourparlers avec lui et finalement céda le char de foie pour \$13.50, alors qu'il en avait demandé \$14.

C'est pour M. Gravel, constable, qu'il a ainsi servi d'intermédiaire. Ce M. Gravel a pu lui suggérer de vendre le foie à M. Campeau. Il a reçu \$5 de commission.

LE SERGENT NANTTEL

dit que pour obtenir son grade, il a vu les échevins Proulx, Séguin et Martin, mais ne leur a jamais payé de pourboires.

Le marchand-tailleur Lamoureux, l'un de ceux qui ont le contrat pour la confection des uniformes au département de la police est appelé à rendre témoignage.

M. Laflamme lui demande s'il a des clients parmi les échevins.

Le témoin de répondre dans l'affirmative et il les nomme: les échevins Proulx, Duquette, Paquin, Major, feu W. Mount, Napoléon Séguin, J. D. Couture, le Dr G. T. Gauthier et le Dr Lavoie.

M. Lamoureux prend son "Irish frize" en Irlande. Il prétend que la police de Montréal est la mieux habillée du continent.

Dan Maloney, promu sergent en juillet 1905, vient ensuite témoigner;

il est le premier de la liste des officiers promus depuis 1907.

Il n'a pas payé pour être promu.

Le capitaine Murphy a été promu en 1905.

Il n'a jamais rien payé.

Il nomme des postes de police où on a eu l'habitude de recevoir des cadeaux, mais ne nomme que des postes dont les capitaines sont morts et ont été remplacés.

Les cadeaux ainsi reçus provenaient des hôteliers et des marchands.

M. Lescarbeau, le témoin suivant, est un détective qui a été réduit au rang d'agent de police, puis réinstauré comme détective. On lui avait fait la promesse de le réinstaurer et on a tenu promesse en 1908, l'année même qu'il a été réduit au rang d'agent de police.

Il a prêté un insigne de détective à un commis-voyageur du nom de Plouffe, en juillet 1908, pour passer sur les tramways sans payer.

Le témoin a été réduit au rang de simple agent pour cette raison.

Le lieutenant Côté est le témoin suivant. Il fut promu au mois de juin 1908. Il n'est pas à sa connaissance que ce soit l'usage dans la police de recevoir et de donner des cadeaux, mais il déclare qu'il a reçu, lui, un cadeau. C'était un chèque qu'il reçut de l'hôtelier Kavanagh qui le lui avait adressé avec ses compliments. Il n'a pas eu d'hésitation à l'accepter, car il n'a rien à se reprocher. C'était la première fois qu'il reçut un cadeau; ce fut la dernière.

Il a déjà prêté de l'argent à des officiers et tout lui a été remis.

Le lieutenant Talbot est ensuite appelé et il jure qu'il n'a rien payé pour obtenir sa promotion. Il fut recommandé au poste de lieutenant par l'inspecteur McMahon et l'échevin Stearns, ainsi que par le chef Campeau.

Le lieutenant Nuckle fut recommandé par les échevins Séguin et M. Martin. Il fut promu au grade de sergent par les échevins Séguin et Martin. Il a obtenu ses promotions sans aucune considération quelconque.

Le détective G. Brabant fut nommé le 16 septembre 1908. C'est sur la recommandation du chef qu'il fut nommé et il a obtenu sa nomination sans aucune considération quelconque.

Il a voté pour l'échevin Proulx aux élections de 1908, mais il n'a pas travaillé pour lui.

Le sergent Dandaneau fut promu le 21 décembre 1908, sur la recommandation du chef Campeau, et il n'a jamais rien payé ni promis.

Le chef Campeau dit que la police ne permet pas plus au chef McGall de stationner devant l'hôtel Windsor qu'à d'autres cochers. Il croit qu'il y a une entente entre McGall et les cochers.

Il explique que les constables qui ont fait 3 ans de service n'ont que leur salaire de \$750, auquel ils ont droit, parce que le comité des finances n'a pas voté l'argent requis pour ces appropriations.

Quant aux maisons de jeu, il en a arrêté deux, il y a six jours. Il ne sait pas combien furent arrêtées l'an dernier.

Avant l'ajournement, M. Laflamme dit que sauf quelques témoignages qu'il fera entendre cet après-midi, au sujet des maisons de jeu, la preuve concernant la police sera close.

Il se réserve le droit, néanmoins, d'avoir la fin de l'enquête, pour le cas où celle-ci serait ajournée à l'automne, de rouvrir l'enquête faite devant le juge Taschereau au sujet des rapports de la police avec les maisons de prostitution. Il ne veut pas encombler la preuve pour le moment, et s'il n'y a pas d'ajournement, les choses en resteront là.

Quant aux accusations contre les officiers de police, au sujet de leur promotion, il est heureux de reconnaître que les bureaux étaient mal fondés, et il se désiste de la preuve qu'il entendait faire, de sorte que les officiers qui ont été assignés sont libérés.

La cour s'ajourne.

NOUVEAU MEDICIN

Dans la liste des nouveaux médecins que nous avons publiée hier, nous omissions de mentionner le nom de M. J. C. Lesage qui a subi ses examens avec succès.

Sous-vêtements frais

Les Sous-vêtements de Coton ou de Toile semblent d'abord frais et doux....

Mais bientôt ils deviennent humides, froids fatigants et produisent des refroidissements. Retenant les exhalaisons malsaines de la peau, ils sont vite malsains. La laine pure et naturelle est le vêtement qui la nature donne aux animaux à sang chaud — dans les climats chauds ou froids. La laine absorbe et équilibre EN MEME TEMPS la transpiration et conserve les pores en santé et le corps exempt de toute humidité excessive.

Les Vêtements "pure laine" ne donnent pas de frisson quand ils sont humides ni ne sont malsains comme la toile ou le coton. Le Vêtement de laine conserve propre trois ou quatre fois plus longtemps que le vêtement de toile ou de coton. Considérant sa durée, la laine est beaucoup moins cher que le coton. Elle équilibre les climats et l'usage du lavage fréquent. La laine pure et naturelle est le seul vêtement qui convienne à l'homme.

Les Sous-vêtements PURE LAINE "JAEGER" répondent aux exigences de la nature. Ils sont confectionnés pour Hommes, Femmes, et Enfants dans des tissus très légers pour l'été.

Le prix pris pour rendre leur confection parfaite. Le Système "JAEGER" comprend encore de belles chemises, des "Golf" Chaussettes, Bas, Gilets, etc. — Sweaters, Blouses, etc. Demandez notre Catalogue ou mieux encore venez visiter notre magasin.

Faites attention à notre marque de commerce.

JAEGER
SANTIER WOOL SYSTEM
CO. LIMITED
316 RUE ST-CATHERINE, O.
Aussi à Toronto et Winnipeg.
50-50-50

COURRIER DE QUEBEC

Les délégués du Conseil International des Dames. — La propriété des rues. — Nouveau fonctionnaire municipal.

(Correspondance spéciale)

Quebec, 9. La Société Littéraire et Historique de Québec a adressé au comité des finances une requête demandant à la ville d'accorder \$250 afin de permettre à cette société de s'occuper de la réception ici, de quelques 100 dames qui viennent de tous les points d'Europe à bord du Laurentic, en route vers Toronto, où sera tenu, la semaine prochaine, le Conseil International des Dames.

M. Parmelee, président de la Société Littéraire et Historique de Québec, et le lieutenant-colonel Wood, ex-président, vint devant le comité et donnèrent des explications sur la nature de l'œuvre que poursuivent ces dames. Il informa le comité que l'intention du comité local était de faire faire aux distinguées visiteuses une visite à travers la ville et de leur donner un goûter au Château Frontenac.

Sir Georges Garneau, après le départ de MM. Parmelee et Wood, expliqua que parmi ces visiteuses on verrait des dames très distinguées venant de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, etc., et, finalement, la somme de \$250 a été accordée.

Il existe un règlement municipal qui ordonne aux citoyens de Québec d'observer la propriété dans les rues de la ville. Le règlement dit que: "Personne ne jettera, déposera ou fera jeter, déposer, dans ou sur aucune rue de la dite cité, aucune ordure, balayure, papier ou morceau de papier, etc."

Et dorénavant, la police veillera avec un soin inaccoutumé à ce que ce règlement soit observé, car depuis trop longtemps déjà, des personnes peu soucieuses de l'apparence générale de la ville et de la santé publique, déposent un peu partout dans la ville des déchets de tous genres.

Il y avait neuf candidats à la position d'auditeur de la cité en remplacement de M. Leitch, démissionnaire. C'étaient MM. J. M. Johnston, Jos. Gaumont, assistant comptable civique; A. Boomer, comptable; O. N. Matte, assesseur; E. H. S. Woodside, commis à l'emploi de la cité; A. V. Gaumont, teneur de livres et auditeur; G. L. Lemurier, et P. Logie Lee, commis de banque, et P. Lamontagne,

Deux trains de voyageurs en collision sur un pont

UN CONVOI DE PELERINS D'OTTAWA ET L'EXPRESS DES GRANDES PILES VIENNENT EN COLLISION SUR LE PONT DU ST-MAURICE A TROIS-RIVIERES. — LE MECANICIEN DE CE DERNIER CONVOI A ETE TUE. — PLUSIEURS BLESSES.

Détail curieux, pas un seul pèlerin n'a reçu de blessure et la locomotive et les wagons qui les transportaient n'ont subi que de légers dommages.

(Dépêche spéciale)

Trois-Rivières, 9. — Un pénible accident de chemin de fer est arrivé ici à une heure et demie. Comme résultat le cadavre du mécanicien Pierre Caron, est maintenant sur les dalles de la morgue en attendant l'enquête du coroner.

Un train spécial de pèlerins venant du Cap-de-la-Magdeleine avait quitté la gare depuis quelques instants en route pour Ottawa. Ce convoi allait encore à petite vitesse lorsque, rendu sur le pont du Saint-Maurice, à un mille environ de la gare, la locomotive vint en collision avec celle du train des Grandes Piles qui filait encore à une très grande allure.

L'accident se produisit sur la partie est du pont. La locomotive du train des Piles fut pour ainsi dire réduite en miettes, des wagons fortement endommagés, le mécanicien Pierre Caron fut tué et plusieurs voyageurs plus ou moins grièvement blessés dans le convoi des Piles.

Détail curieux et digne de mention, la locomotive et les wagons du convoi de pèlerinage n'ont subi que des dommages relativement légers, et, sur le nombre considérable des pèlerins, pas un seul n'a reçu de blessures qui vailent d'être mentionnées.

Les voyageurs, échappés d'une manière aussi providentielle à la mort, ont repris peu de temps après la route de Montréal et Ottawa.

Une visite sur les lieux de cet accident surprend grandement le témoin de cette scène. Nul lieu en effet ne pouvait être mieux choisi pour une terrible hécatombe. Après une telle collision entre deux trains de voyageurs, on aurait certes aujourd'hui à enregistrer une longue liste funèbre si le pont n'avait pas été aussi solide. Qu'une pièce eût manqué sous le choc formidable des deux locomotives et les wagons étaient précipités dans la rivière. Mais l'énorme masse d'acier jetée sur le Saint-Maurice pour permettre aux convois de traverser ne semble pas avoir été du tout ébranlée.

Bien qu'il soit triste d'avoir à signaler la mort du malheureux Caron et que toutes les sympathies aillent à sa famille, tous ne peuvent s'empêcher de se réjouir que cet accident n'ait pas été la cause d'un plus grand nombre de pertes de vie.

A LIRE DANS LE "CANADA"

En 1ère page —
—La défense de l'Empire. — Une importante dépêche de Londres.
—Une dépêche de Québec donnant des détails sur la conflagration d'hier à St-Roch.
—Un intéressant article sur le "Vieux Québec".
—Un village cerné par les flammes au Nouveau-Brunswick. — Dépêche de St-Jean.

En 3ème page —
—Les résultats détaillés des courses d'hier à Blue Bonnets.

En 4ème page —
—Un substantiel article sur la purification de l'eau.

—Notre premier-Montréal sur l'influence du Canada dans la construction des Dreadnaughts allemands.

En 10ème page —
—Une dépêche de Trois-Rivières annonçant une terrible collision entre deux convois de voyageurs.
—Une déclaration importante de l'échevin Giroux à la commission de la voirie.
—Les séances d'hier à la Commission Royale.
—Les résultats des examens pour la licence du droit à Laval.

INCENDIE DANS UNE CAVE

Les pompiers travaillent pendant une heure pour l'éteindre.

Le feu, pris naissance dans une cave au numéro 1057, Notre-Dame Est, hier soir, vers onze heures un quart. Les flammes sortaient d'un soupirail de la maison, donnant sur la rue Craig Est. Les pompiers n'ont maltraité l'incendie qu'après une heure de travail.

Les dommages sont assez considérables, mais ils ne s'étendent qu'à la cave et au rez-de-chaussée.

Le propriétaire de la maison est un M. Guertin de la rue Saint-André. Elle est habitée par un nommé Goyette.

GIN SANS SUCRE

GORDON'S

LONDON DRY GIN

LA MARQUE UNIVERSELLE.

Law Young & Co Montréal

Les Nouveaux Mariés

Ont tous intérêt à venir choisir leurs ameublements. Rien ne manque à notre superbe assortiment de

Meubles, Literies, Tapis, Rideaux Portières, Miroirs Cadres, Peintures, Glaces, etc.

N'attendez pas plus longtemps si vous avez besoin de meubler votre maison. Profitez des escomptes que nous donnons.

20 p. c. d'Escompte

Sur tout achat

Ne restez pas en arrière si vous n'avez pas tout l'argent. Venez nous voir sans crainte. VOTRE CREDIT EST BON CHEZ

F. Lapointe

625 Ste-Catherine Est, angle Montcalm

Ouvr. tous les soirs jusqu'à 9 heures.

Les séances de la Commission Royale

UNE ACCUSATION SPECIFIQUE CONTRE L'ECHEVIN M. MARTIN. — CRITIQUE DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE PAR L'ECHEV. CARTER.

La vente des liqueurs le dimanche assez libre dans les hôtels qui avoisinent les gares, d'après certains témoins

Les séances d'hier de la Commission Royale n'ont pas amené au jour les révélations et les surprises qu'on attendait.

L'événement de la journée a été la plainte déposée par M. Alban Germain contre l'échevin Médéric Martin, l'accusant de s'être servi de sa situation d'échevin pour avancer ses affaires de manufacture de cigares.

Le commissaire a annoncé qu'il fixerait demain le jour de l'enquête sur l'accusation contre l'inspecteur Lamouche.

Le capitaine Bourgeois a fait entendre que le district, qui relève du poste du carré Chabouillet, est très difficile à surveiller; les hôteliers s'y livrant à la vente des liqueurs le dimanche, avec habileté.

L'échevin Carter a donné un long témoignage, où il a critiqué l'administration de la police quant aux maisons de jeu et aux hôtels, en particulier. Il ne croit pas suffisamment efficace l'administration actuelle.

M. Frank Draby, ancien propriétaire d'un établissement de jeu, a déclaré que l'échevin Proulx était son notaire et qu'il lui avait remis pour ses transactions à lui plusieurs chèques. Il ne peut expliquer comment il a pu reprendre ses opérations, chaque fois, après avoir été arrêté, ni l'apparente régularité des descentes de la police.

A la séance de l'avant-midi, après des explications sur le système d'évaluation de la ville, permission a été donnée à M. Heibronner d'examiner les livres d'évaluation de la ville. M. Armand Lalonde a admis avoir été l'intermédiaire du constable Gravel pour vendre du foin au département de police.

Après interrogatoire de témoins, M. Lalonde s'est déclaré heureux de reconnaître que les promotions dans la police étaient dues uniquement au mérite.

Il a été déclaré que des cadeaux étaient parfois envoyés aux hommes de police.

A la fin de la séance, M. Lalonde a déclaré que sans quelques témoignages à entendre, concernant les arrestations de maisons de jeu, la preuve que le comité des citoyens entendait faire sur les vices de l'administration de la police, était close. Il ne sera question des rapports de la police avec les maisons de prostitution qu'au cas où l'enquête Royale serait ajournée à l'automne.

Un grand nombre de députés ont déjà répondu qu'ils seraient présents, parmi lesquels quelques conservateurs. Les différents membres du cabinet provincial ont été invités et l'on s'attend à ce que plusieurs d'entre eux soient présents.

Le banquet aura lieu dans la salle de la vieille église de Sherbrooke Est.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il y aura cet après-midi réunion du Conseil Municipal. L'échevin Lavalée y donnera un avis que dans un mois, il proposera que les limites de certains quartiers soient changées. Il veut détruire la disproportion qui existe entre l'étendue du territoire et la population de ces quartiers de façon à leur donner une représentation populaire plus en proportion avec celle d'autres quartiers.

M. ASSELIN A MONTREAL

M. Olivier Asselin, qui a terminé hier matin son temps de détention à la prison de Québec, est arrivé hier soir à Montréal. Un groupe de nationalistes, de conservateurs et de curieux étaient présents à l'entrée du convoi en rare.

Une fanfare a surné le journaliste à son arrivée et de brefs discours, assez enflammés, cependant, ont été prononcés par MM. Renaud, Jos. Rainville et Asselin.

comptable chez M. Damien Lalonde, produit le chèque de la ville, en paiement de la vente de foin qu'il fit au département de police pour le constable Gravel.

LE CAPITAINE BOURGEOIS du poste No 6, carré Chabouillet, entre dans la boîte.

Q.—Combien avez-vous fait de rapports au sujet de ventes de boissons le dimanche?

R.—Je faisais des rapports, quand je faisais des causes.

Q.—Avez-vous fait rapport au chef?

R.—Je lui en ai parlé.

Q.—Savez-vous que les hôtels dans votre district vendent ouvertement le dimanche?

R.—Je n'en doutais.

Q.—Savez-vous que l'hôtel Empire est fréquenté par des femmes et des filles?

R.—J'en ai vu entrer.

Q.—Et l'hôtel Impérial?

R.—J'en ai vu entrer.

Il a surveillé les hôtels Daly et Russell, qu'il soupçonnait de vendre

A suivre à la page 5

DES REFORMES DANS LA VOIRIE

LE PRESIDENT A FAIT HIER D'IMPORTANTES REVELATIONS A LA COMMISSION DE LA VOIRIE.

L'on fera une quêtete et des destinations s'il y a lieu. — La rue Mance sera pavée.

Une question importante a été soulevée hier à la commission de la Voirie.

Le président, M. Giroux, touche un point qui soulève une discussion assez importante. Il révèle le fait que des entrepreneurs se servent de matériaux appartenant à la ville pour faire certains travaux. Il a eu connaissance lui-même d'un cas semblable, et il le met devant la commission afin que l'on prenne les mesures nécessaires pour qu'aucune chose semblable n'arrive plus à l'avenir.

L'échevin Gallery est d'opinion que cet état de choses dépend des inspecteurs de la Voirie et il demande le renvoi immédiat de celui ou de ceux qui sont en faute. M. Barlow dit qu'il n'a jamais eu de rapport contre un inspecteur, soit quant aux faits traités par le président, soit quant à l'inspection du ciment ou de la pierre à bordure.

L'on propose d'étudier la question en une séance spéciale de la commission.

M. Giroux, que nous avons rencontré après la séance de la commission, nous dit qu'il est bien décidé de voir à ce que son département soit complètement réorganisé. Il est d'opinion que M. Barlow a beaucoup trop à faire. Il ne peut voir à ce que les inspecteurs fassent entièrement leur devoir.

M. Giroux dit qu'il veut faire la lumière sur tout son département et que s'il faut des destitutions, l'on en fera, quelque soit le grade des officiers qui soient trouvés en faute.

Une délégation de la nouvelle paroisse de Saint-Anselme, détachée le 21 avril dernier de celle d'Hochelaga, se présente devant la commission, pour demander à la commission de voir à la réparation de certaines rues nouvellement ouvertes, entre autres, les rues Hogan, Hochelaga, Montgomery et Forsythe. Ces rues se trouvent aux environs du Parc Frontenac.

Cette délégation se composait du Rév. M. Chagnon, curé de la nouvelle paroisse, et de MM. R. Aumais et R. Jodoin. Ce dernier offre de fournir toute la pierre nécessaire au coût de 75 cents du voyage double.

La demande est prise en considération.

L'échevin J. B. A. Martin demande une somme de \$19,000 pour trottoirs dans le quartier Saint-Joseph. Comme il a déjà obtenu \$34,000 à cette fin, on ne lui accorde que \$13,010.

A l'occasion du 25ème anniversaire de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu, qui sera célébré cette année, l'échevin Clarihue suggère que l'on pave la rue Mance de la rue Sherbrooke à l'avenue des Pins. Des estimés seront demandés à cette fin, pour un pavage bitumineux, dont le coût est de \$175 la verge. Il est donc assuré que la rue Mance aura son pavage.

L'échevin Clarihue demande également des trottoirs pour les rues Prince Arthur et Saint-George, où il n'y a que des trottoirs temporaires en bois en certains endroits.

L'échevin Prud'homme se plaint amèrement que M. Barlow fait une opposition systématique contre tous les travaux dont a besoin le quartier Mont-Royal.

M. Prud'homme dit que jamais on n'arrose les rues de ce quartier. Cependant il y passe des foules considérables. On se trouve sur le chemin du tour de la montagne. M. Barlow dit qu'il y a trop de côtes dans les rues, qu'il est par conséquent impossible d'y faire aucun arrosage.

M. Prud'homme dit qu'il n'y a pas plus de côtes que sur la rue Saint-Denis ou autres.

Le président ira visiter les lieux avec M. Prud'homme.

L'échevin Gallery soulève la question de l'achat d'un rouleau à vapeur. L'on se rappelle qu'il y a eu des soumissions demandées. Deux seulement furent envoyées. L'une d'elles cependant n'était pas conforme aux spécifications. La compagnie Morrison était la seule ayant fait une soumission tout à fait conforme aux spécifications.

Le rouleau offert par l'autre soumissionnaire, la Cie Mussen, coûtait un peu moins cher et ne pesait pas exactement le poids exigé par les spécifications.

La commission recommanda alors que le contrat fut accordé à la compagnie Morrison qui fut considérée comme la seule véritable soumissionnaire.

Le conseil cependant n'en jugea pas de même et renvoya la décision de la commission, accorda le contrat à la Cie Mussen comme étant le plus bas soumissionnaire.

L'échevin Gallery présente une motion pour faire reconnaître cet ordre du conseil. Le président Giroux déclare que la motion Gallery est hors d'ordre.

On fait venir M. Jarry, aviseur d'aval de la cité. Celui-ci demande un détail, il donne sa réponse demain.

L'échevin Gallery insiste alors pour que sa motion soit considérée comme entrée dans les minutes en attendant la décision de l'aveu.

L'échevin Giroux considère que le conseil a des pouvoirs suffisants, qu'il peut renverser toute décision de la commission et que celui-ci ne peut, par conséquent, vouloir renvoyer ou retarder un ordre de conseil.

Le président accorde la motion de l'échevin Gallery et demande l'ajournement à ce matin à 11 heures.

L'HON. JUGE BAZIN

Les journaux annonçaient, hier après-midi, la maladie subite et très grave de l'hon. juge Bazin. Hier soir nous avons pris des informations auprès de la famille du distingué malade et l'on nous a affirmé que son indisposition n'avait aucun caractère de gravité.

Nous faisons des vœux pour le rétablissement complet de M. Bazin.

La Cie S. CARSLLEY Limitée

RUE NOTRE-DAME OUEST - MAGASIN DU BAS DE LA VILLE

MAGASIN FERMÉ A 4 HEURES P.M. JEUDI 10 JUIN 1909.

VESTONS DE BUREAU POUR HOMMES \$1.75

Si vous travaillez dans un bureau vous avez besoin d'un de ces vestons — et il est inutile de payer plus que \$1.75. A ce prix nous vendons des vestons de bureau en alpaga noir, fabrication anglaise, dont le tissu et la confection sont de beaucoup supérieurs à tout ce qu'on a déjà offert à ce prix. Venez les voir et vous serez convaincu qu'il est impossible d'avoir un vêtement plus confortable pour l'été.

AUTRE PREUVE DE LA SAGESSE DE FAIRE SES ACHATS DE MEUBLES ICI

CHAISES en rotin Chaises en rotin de couleur naturelle, joli dessin, confortables et solides. Valeur de \$1.75 pour \$1.40

Berceuses de même style \$2.35.

CANAPÉ-LIT CANAPÉ-LIT recouvert en peluche de velours, couleurs et dessins assortis, bons ressorts forts, frange tout le tour. Valeur \$5.75 pour \$4.70

Chiffonniers on Chêne impérial. Seulement 5 — avec bon miroir, bien faits sous tous rapports. Valeur \$11.75 pour \$9.90

55-1-D-X.

VOYEZ NOS ETALAGES DE VITRINES

Pour les dernières décorations de Salons — EN —

Papiers Tentures

C'est la perfection même.

J. A. Holland & Son Co.

519 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST.

55-1-D.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

INTERESSANTE EXCURSION A BORD DU VAPEUR "IMPERIAL", HIER MATIN, EN L'HONNEUR DE M. I. PRÉFONTEINE.

Le président de la Chambre de Commerce, M. Préfontaine, a su s'attirer par son zèle et sa courtoisie l'estime de ses collègues. Ils le lui ont prouvé hier par le joli dîner intime offert sur le vapeur "Impérial", gracieusement mis à la disposition des membres du conseil par M. Alex. Desmar-teau.

A 11-12 heures, le navire, pavé de couleurs de toutes les nations, démarrait du quai Bonsecours. Quelques instants plus tard les convives, au nombre d'une quarantaine, s'installaient dans la salle à manger située à l'arrière du vaisseau.

Au champagne, M. A. V. Roy, vice-président, se leva pour porter la santé du président, M. I. Préfontaine. Il rappela dans les grandes lignes les travaux multiples auxquels s'est consacré M. Préfontaine : l'école des Hautes Etudes Commerciales, Fédération des Chambres de Commerce de la province, institution d'une commission de commerce permanente, etc.

Au milieu de vifs applaudissements, le président se leva, à son tour, pour remercier ses collègues des marques d'estime qu'ils lui accordaient et qui, dit-il, lui vont droit au cœur.

"Si mon allocution est brève, ajouta-t-il, c'est que l'émotion y prend beaucoup de place."

Il invita à son tour ses collègues à une excursion qui partira de Montréal le 8 juillet prochain, à bord du même vapeur "Impérial", descendant le fleuve jusqu'à Sorel, puis remontant sur le Richelieu jusqu'à Belœil, résidence d'été de M. Préfontaine. Cette proposition fut accueillie par l'enthousiasme général.

MM. Parizeau, Masson, Catelli et Contant narrèrent ensuite les débuts difficiles de la Chambre de Commerce dont ils furent les premiers présidents.

MM. Robillard et Tarte, l'hon. J. D. Rolland, l'hon. Pérodeau, et M. A. F. Revol ajoutèrent quelques paroles et M. Gravel, suivant son usage, chanta une charge comique.

M. A. V. Roy proposa pour terminer l'excursion de visiter le bateau à incendie appartenant à une compagnie dont il est directeur. Pour dédommager ses collègues, l'"Impérial" fut escorté sur son ordre par deux remorqueurs de la compagnie Sincennes et McNaughton.

A la Chambre de Commerce où eut lieu ensuite la réunion régulière du conseil, M. Catelli et Brodeur, obtinrent qu'une délégation fut envoyée à l'hon. M. Brodeur, pour le faire adopter avant son départ pour l'Europe, le principe de l'établissement d'une cale sèche à Montréal.

M. Préfontaine prorogea ensuite la session jusqu'au 15 septembre prochain. Ont pris part à l'excursion : MM. Isaie Préfontaine, D. Masson, D. Parizeau, Jos. Contant, hon. J. D. Rolland, Lt.-Col. Labelle, Echevin J. Z. Rester, A. Chaput, L. J. Tarte, L. Surveur, hon. N. Pérodeau, Alex. Desmar-teau, J. Mulart, E. S. Perreault, A. N. Brodeur, S. S. Vallières, C. H. Catelli, Jos. Fortier, Emile Daoust, Alex. Prud'homme, W. N. Boivin, représentant les marchands détaillants, E. D. Marceau, G. E. Martin, Ludger Gravel, A. I. Revol, R. Gohier, Maurice Loranger.

OU LUNCHER ? Café Kraussman, 80 St-Jacques

Bière en fûts et en bouteilles. Würsburger, Holbrau, Pilsener et Kulmbacher. Lunch de 12 à 8 hrs. p.m. A la carte jusqu'à 8 p.m. Soupers sur le pouce jusqu'à minuit. Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs.

Dr J. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE 117 ST-DENIS, Coin Dorchester Est. Tél. 2216. Montréal. 51-n-D.

HOTEL ARBOUR LETOURNEAU A DESCHAMPS, Prop. Liqueurs et Cigares de 1er choix. 185 et 187 Q. D. ST-LAURENT. Bell R. 4810. Montréal. 202-n-D.

CHATEAU ST-LOUIS, VALOIS, QUE. Une place IDEALE pour se reposer. 100 CHAMBRES. Jeu de Quilles, Billard, Tennis, Croquet, etc. Grande salle de danse et de Banquet. Musique. Dîner spécial de 6 à 8 p.m. Service à la Carte. Danse de 8 à 11 p.m. J. EUG. DION. Gérant. 56-10-12-15-17-19-D-g

FACULTE DE DROIT Les examens de licence. —21 candidats heureux sur 21.—Les prix spéciaux.

Les étudiants de la faculté de Droit qui se sont présentés à la licence ces jours derniers ont subi l'épreuve orale hier et sur vingt et un candidats, il y en a vingt et un qui ont passé avec succès.

Licencié avec grande distinction : M. Rodolphe DesRess, fils de l'échevin Gaspard DesRess, président du bureau de l'Ecole Technique.

Licenciés : A. Berthiaume, H. Charland, R. Chopin, L. Desla, A. Deslats, J. Girouard, F. X. LaCorbière, B. Marchand, E. Riendeau, E. Sasseville.

Bacheliers : M. David, L. Delage, T. DesCarries, J. Dostaler, F. Ducharme, O. Duckett, E. Girard, A. Lalancette, A. Lalonde, J. Pelletier. Les prix spéciaux de la Faculté de Droit ont été décernés hier. Les voici : Prix des anciens élèves diplômés — valeur de \$60 en volumes — décerné à l'élève qui a conservé le plus de points au cours des examens écrits et oraux sur le droit civil durant les trois années. Ex aequo : Hector Charland et Thomas Ducharme.

Prix Larue : Bourne de \$13, en argent — concours sur les matières de l'année, ouvert aux élèves de 2e et 3e année. J. Marier.

Prix Berthelot — Bourne de \$20 en argent — concours sur le droit romain ouvert aux élèves de première année. George P. Vanier.

Prix Wilson. Bourne de \$60 en argent. Arthur Lalonde.

Les examens pour l'admission à la pratique du droit auront lieu le 6 juillet à Québec et les examens du notariat le 13 juillet également à Québec.